



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Public Works and Government Services / Travaux  
publics et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3  
Bid Fax: (613) 545-8067

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Nuclear Magnetic Resonance Spectrom	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0114-165231/A	<b>Date</b> 2015-11-03
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0114-16-5231	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$KIN-519-6705	
<b>File No. - N° de dossier</b> KIN-5-44086 (519)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-12-15</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Choquette, Herb	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> kin519
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 536-4874 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 545-8067
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB Kingston 5 SOMME AVE, BLDG C36 KINGSTON Ontario K7K7B4 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services / Travaux publics  
et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>2</b>
1.1 INTRODUCTION.....	2
1.2 SOMMAIRE .....	2
1.3 COMPTE RENDU.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
2.5 VISITE FACULTATIVE DES LIEUX.....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	6
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	7
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>10</b>
6.1 BESOIN.....	10
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT .....	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	12
6.8 ATTESTATIONS.....	13
6.9 LOIS APPLICABLES .....	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	13
6.11 <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	14
6.12 MATÉRIEL:.....	14
<b>ANNEXE « A », BESOIN.....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE « B », BASE DE PAIEMENT .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE « C », FORMULAIRES DU SOUMISSIONNAIRE .....</b>	<b>21</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande de soumissions contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;   |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;   |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations : comprend les attestations à fournir;   |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.   |

Les annexes comprennent l'exigence, la base de paiement et les soumissionnaires formes.

### **1.2 Sommaire**

- 1.2.1** Le département de chimie et génie chimique au collège militaire royal du Canada requiert un spectromètre par résonance magnétique nucléaire (RMN) de fréquence 400 MHz avec un large éventail de capacités pour l'identification et la caractérisation des environnements de différents noyaux (1H, 19F, 13C, 31P, etc.) pour effectuer de l'analyse RMN a une ou deux dimensions ainsi que d'autres techniques de spectroscopie RMN. comme détaillé dans l'annexe « A », Exigence, ci-jointe.
- 1.2.2** Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2015-07-03) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **2.1.1 Clauses du Guide des CCUA**

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0114-165231/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W0114-16-5231

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-5-44086

Buyer ID - Id de l'acheteur  
KIN519  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **2.5 Visite facultative des lieux**

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au Collège Militaire Royal Sawyer Mod. 5, au troisième étage, bâtiment 69 à 11 générale Croissant Crerar, Kingston, Ontario, le 16 Novembre, 2015. La visite du site débutera à 10h00 HNE et se tiendra 3511 laboratoire.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 15 :00 HNE, le 13 Novembre, 2015 pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission financière (une (1) copie papier)

Section II: Attestations (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission financière**

**3.1.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe « B ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T \(2013-11-06\)](#)), Fluctuation du taux de change

#### **Section II : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation financière**

##### **4.1.1.1 Critères financiers obligatoires**

Le soumissionnaire doit fournir un prix de lot ferme en dollars canadiens pour tous les articles figurant l'annexe B intitulée « Base de paiement ». Les prix ne doivent pas être indexés au taux de change d'aucune devise ni d'aucun indice. La disposition des bases d'établissement des prix ne doit pas être modifiée.

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadien, taxe de vente harmonisée en sus, frais de transport au point de destination, droits de douane canadiens et taxes d'accises inclus.

Le prix de lot ferme du soumissionnaire sera multiplié par la quantité pour calculer le prix unitaire ferme.

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1 Critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## 5.2.3 Attestation du fabricant original de matériel

- (i) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de l'ensemble du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat signé par le fabricant original du matériel (et non par le soumissionnaire) attestant que le soumissionnaire est autorisé à fournir son matériel et à en assurer la maintenance. Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original du matériel proposé au Canada à moins que l'attestation du fabricant n'ait été fournie au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de certificat du formulaire d'attestation du fabricant original du matériel (FOM) présenté dans la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.
- (ii) Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat distinct doit être présenté pour chacun des FOM.
- (iii) Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel et sur tous les documents connexes.

## 5.2.4 Attestation de l'éditeur de logiciel et autorisation de l'éditeur de logiciel

- (a) Si le soumissionnaire est l'éditeur de tout élément des produits logiciels privés proposés, le Canada exige que le soumissionnaire confirme, par écrit, qu'il est l'éditeur de logiciel. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel joint à la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Pour les soumissionnaires qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.
- (b) Tout soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les produits logiciels proposés dans le cadre de sa soumission doit présenter une preuve de l'autorisation de l'éditeur de logiciel, qui doit être signée par ce dernier (et non par le soumissionnaire). Aucun contrat ne sera attribué à un

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0114-165231/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W0114-16-5231

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-5-44086

Buyer ID - Id de l'acheteur  
KIN519  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les logiciels privés proposés au Canada, à moins qu'une preuve de l'autorisation de ce dernier n'ait été fournie au Canada. Si les logiciels privés proposés par le soumissionnaire proviennent de plusieurs éditeurs de logiciel, une autorisation est exigée de chaque éditeur de logiciel. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel joint à la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Pour les soumissionnaires qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.

- (c) Dans le cadre de la présente demande de soumissions, « éditeur de logiciel » désigne le propriétaire de tout produit logiciel compris dans la soumission qui a le droit d'octroyer une licence (et d'autoriser d'autres personnes à octroyer une licence ou une sous-licence) pour ses produits logiciels.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

*Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante. (Cette phrase sera supprimé du contrat)*

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur consent à fournir à Canada, les biens et les services décrits dans le marché ainsi que dans l'énoncé des besoins de l'annexe A conformément au présent marché et à des prix figurant à l'annexe B du contrat.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.2.1 Conditions générales**

[2030 \(2015-09-03\)](#), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### **6.2.2 Conditions générales supplémentaires**

4001 (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel et;  
4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence, et  
4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

### **6.3 Exigences relatives à la sécurité**

**6.3.1** Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016.

#### **6.4.2 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés**

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) Kingston, Ontario

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Herb Choquette  
Titre : Chef d'équipe  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Région de l'Ontario  
Des Acquisitions Kingston  
Adresse : 86 rue Clarence, 2ième étage  
Téléphone : (613) 536-4874  
Télécopieur : (613) 545-8067  
Courriel : [Herb.Choquette@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:Herb.Choquette@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0114-165231/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W0114-16-5231

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-5-44086

Buyer ID - Id de l'acheteur  
KIN519  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet (Insérer le montant au moment de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

#### Demandes de renseignements générales

Nom: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Télécopieur: \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

#### Suivi de la livraison

Nom: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Télécopieur: \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé prix unitaire ferme l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (**insérer le montant au moment de l'attribution du contrat**). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces

---

interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

### 6.6.3 Paiement Unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

#### Utilisez l'une des méthodes suivantes :

a) un (1) exemplaire doit être envoyés à l'adresse de facturation pour attestation et paiement par courriel ou télécopieur.

Toutes les factures soumises doivent inclure l'information suivante pour être traitées

- Date de facturation
- Numéro de facture
- Montant dû (en précisant la devise requise)
- Si le paiement a été effectué par carte de crédit, assurez-vous que la facture indique clairement « payé par carte de crédit »;
- Le numéro de référence valide pour (normalement le numéro de bon de commande), c'est-à-dire un numéro contenant 10 chiffres ou 9 caractères Alphanumériques.

Si vous hésitez quant au numéro de référence de à indiquer sur votre facture, veuillez contacter le représentant du Ministère dont le nom figure sur le bon de commande ou le contrat.

Si certains renseignements exigés pour le traitement de la facture sont manquants, pourra, à sa discrétion, vous retourner votre facture. Celle-ci demeurera impayée jusqu'à ce qu'un numéro de référence valide nous soit fourni.

Les factures doivent être présentées en utilisant une des méthodes suivantes (seulement une copie de la facture doit être expédiée au Ministère) :

1) Courriel (méthode préféré) :

Remarque :

1. Votre personne-ressource du Ministère (chargé de projet) identifiée dans le contrat peut être mise en copie conforme au courriel.

2. On demande aux fournisseurs d'utiliser un format de fichier PDF, car les

autres formats ne sont pas compatibles avec nos systèmes qui ne les décryptent pas.

3. Le nom du fichier PDF ne devrait pas contenir des caractères tels que #, \$, % etc.

4. Une seule facture par fichier PDF peut être décryptée par nos systèmes (un courriel peut contenir plusieurs pièces jointes en format PDF). Toutes les pièces justificatives devraient être incluses dans chaque fichier de facture PDF.

5. Une réponse automatique sera transmise à titre d'accusé de réception de leur courriel (et elle devrait être conservée comme référence pour toutes les demandes de renseignements ultérieures concernant le paiement).

6. Cette adresse de courriel ne doit être utilisée que pour l'envoi de factures. Les questions concernant le statut des paiements devraient être envoyées par courriel à : [\(Insérer le montant au moment de l'attribution du contrat\)](#)

## 2) Télécopieur :

Les fournisseurs qui transmettent leurs factures par télécopieur doivent utiliser les paramètres de qualité les plus élevés, car les copies de mauvaise qualité ne seront pas considérées comme des documents valides pour le traitement d'un paiement. La première page du document doit être la facture et les pièces justificatives, s'il y a lieu, seront insérées à la suite. Aucune page couverture de télécopie n'est nécessaire.

Ce numéro de télécopieur doit seulement être utilisé pour soumettre des factures : [\(Insérer le montant au moment de l'attribution du contrat\)](#)

## 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires  
4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel;  
4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence et;  
4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- c) les conditions générales – 2030 (2015-09-03) Conditions générales – besoins plus complexes de biens;
- d) l'Annexe « A », Besoin;
- e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- f) l'Annexe « C », Formulaire du soumissionnaire;
- g) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_, (*inscrire la date de la soumission*)

#### 6.11 Guide des CUA

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

G1005C (2008-05-12) Assurances

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

#### 6.12 Matériel:

En vertu des dispositions des Conditions générales supplémentaires 4001:

La partie III des conditions 4001 s'applique au contrat (Conditions supplémentaires : achat)	[oui]
Lieu de livraison et site d'installation	Selon l'annexe B, Base de paiement
Entrepreneur doit livrer la documentation du matériel	[oui]
Langue de la documentation relative au matériel	Anglais
Entrepreneur doit Installation du matériel au moment de la livraison	[oui]
Période de garantie du matériel	Un an après acceptance des livrables. La garantie applique à tous les composants du dispositif.
Catégorie de services de maintenance	Un service de maintenance sur site. Le soutien technique nécessaire est par téléphone ou par Internet.
Numéro de téléphone sans frais pour le service de maintenance	être complété par des informations de l'entrepreneur au moment de l'attribution
Site Web pour le service de maintenance	être complété par des informations de l'entrepreneur au moment de l'attribution

## ANNEXE « A », BESOIN

### Général:

Le département de chimie et génie chimique au collège militaire royal du Canada requiert un spectromètre par résonance magnétique nucléaire (RMN) de fréquence 400 MHz avec un large éventail de capacités pour l'identification et la caractérisation des environnements de différents noyaux ( $^1\text{H}$ ,  $^{19}\text{F}$ ,  $^{13}\text{C}$ ,  $^{31}\text{P}$ , etc.) pour effectuer de l'analyse RMN a une ou deux dimensions ainsi que d'autres techniques de spectroscopie RMN.

Parmi les autres exigences décrites en détail ci-dessous, ce système devrait permettre l'acquisition simple et pratique de spectres RMN de haute résolution pour les éléments  $^1\text{H}$ ,  $^{31}\text{P}$ ,  $^{19}\text{F}$  et  $^{13}\text{C}$  sur différents échantillons y compris ceux contenant du deutérium, c'est à dire sans verrouillage sur le deutérium. La facilité et la commodité de calage sur le signal de l'hydrogène  $^1\text{H}$  est une exigence critique. Les exigences critiques supplémentaires comprennent la une grande plage dynamique du récepteur, la réduction des "quad-images" dans les spectres dues a une détection en quadrature imparfaite, un rapport signal sur bruit élevé, ainsi que une haute résolution supportée par un logiciel de traitement de données convivial et une station de travail. La capacité d'obtenir des spectres d'hydrogène RMN de noyaux X découplés, ainsi que, l'observation directe du carbone avec une faible consommation d'hélium liquide (recharge tous les 300 jours ou plus) est obligatoire.

Les spécifications décrites dans ce contrat sont pour un achat par appel d'offres pour une unité RMN de 400MHz neuve ainsi que des accessoires neufs, une unité et accessoires de démonstration ou reconditionnés ne sont pas acceptées. Une unité de démonstration est définie comme un instrument qui a été utilisé par la société pour la promotion ou la vente de l'instrument.

Il y a un système de 300 MHz Varian RMN existant, qui comprend 300 MHz Magnet Oxford et Mercure, plus la console équipée avec sonde de liquide de 5 mm normale qui doit être enlevé pour permettre au fournisseur d'installer le nouveau système. Canada étanchera l'aimant avant de démanteler le système. Si le fournisseur a fourni un crédit pour le commerce du système 300 MHz Varian RMN le Fournisseur retirer et conserver le système existant. Sinon, le Canada va supprimer et éliminer du système avant l'installation du nouveau système.

### Accessoires:

Le système proposé doit être équipé des composants décrits ci-dessous :

1. **Aimant supra-conducteurs:** un aimant supra-conducteur (9.39 Tesla) neuf et hautement protégé (400 MHz) avec un creux standard (5cm) équipé d'une ligne de transfert pour l'hélium liquide ainsi qu'un système pneumatique de chargement éjection et rotation. L'aimant doit posséder les critères décrits ci-dessous :
  - 1.1. Faible consommation d'agents réfrigérants : hélium liquide (95 litres ou moins) les recharges devant s'opérer le plus souvent tous les 300 jours.
  - 1.2. Le système de suivi de hélium liquide et de l'azote liquide doivent posséder un minimum de précision de 4%
  - 1.3. Une haute performance du contrôle de calage et verrouillage ainsi que du système de calage.
  - 1.4. Faible champ de dispersion pour que la ligne de 5 gauss (champ magnétique) ne dépasse pas 0,5 m horizontalement et verticalement 1.00m a l'extérieur de l'instrument.

1.5. Ensemble complet de systèmes de calage cryogénique et a température ambiante.

**2. La console et le spectromètre RMN doivent posséder les composants essentiels décrits ci-dessous :**

**2.1. Un générateur de fréquence radio (FR):**

- 2.1.1. Deux canaux de radio fréquences (min. 6 MHz a 440MHz): un canal FR pour  $^1\text{H}/^{19}\text{F}$  et un canal amélioré a large bande FR (pour noyau X  $^{31}\text{P}$ - $^{109}\text{Ag}$ )
- 2.1.2. Production entièrement digitale des phases et fréquences décalées grâce au système Direct Digital Synthesis/synthèse digitale directe pour une grande précision et haute stabilité de phase.
- 2.1.3. Contrôleur de temps avec résolution temporelle de 12.5 ns

**2.2. Amplificateur et récepteur:**

- 2.2.1. Un récepteur numérique pour la détection dans la gamme dynamique élevée, une haute résolution numérique et un filtrage numérique pour les larges bande
- 2.2.2. convertisseur numérique intégré a haute performance analogue → digitale.
- 2.2.3. Deux amplificateur émetteur linéaires FR, d'un minimum de puissance de sortie de 50 Watts pour  $^{19}\text{F}/^1\text{H}$ , et jusqu'à 150 Watts (6 a 163 MHz) pour les autres noyaux.

**2.3. Préamplificateur:**

- 2.3.1. Préamplificateur intégré de signaux RMN a faible bruit pour  $^1\text{H}$ ,  $^{19}\text{F}$  et noyaux X avec capacité  $^2\text{D}$  pour la fonction verrouillage et observation.
- 2.3.2. Préamplificateur a large bande.

**2.4. Gradient de calage et gradients:**

- 2.4.1. Système de verrouillage digital deutérium ( $^2\text{H}$ ) avec un amplificateur  $^2\text{H}$  a faible bruit.
- 2.4.2. Gradient de calage rapide et automatique pour les échantillons RMN utilisant les signaux  $^2\text{H}$  ou  $^1\text{H}$ .
- 2.4.3. Capacité de calage en utilisant le signal  $^1\text{H}$  (sans verrouillage  $^2\text{H}$ ) pour des échantillons ne contenant pas de deutérium.
- 2.4.4. Les gradients de calage doivent être inclus.

**2.5. Sonde:** Le système doit posséder une sonde à large bande multinucléaire qui offre les avantages de performance à la fois de la sonde carbone classique (détection directe) et de la sonde protons très sensible (détection indirecte). Ce système devrait fournir toutes les données nécessaires à l'analyse structurale des molécules organiques classiques. Il devrait également fournir un réglage automatique et accessoire correspondant de  $^{15}\text{N}$  à  $^{31}\text{P}$  et  $^{19}\text{F}$  avec découplage  $^1\text{H}$ , ainsi que gradients z simples et verrouillage. Nous demandons que la performance de la sonde soit obtenue avec une sonde unique pour une productivité améliorée.

- 2.5.1. Une sonde de 5mm de large bande et de haute résolution équipée d'un aimant creux standard avec blindage actif a gradient le long de l'axe z.
- 2.5.2. Réglage automatique et capacité correspondante grâce à l'utilisation du contrôle par l'ordinateur pour différents noyaux ( $^1\text{H}$ ,  $^{13}\text{C}$ ,  $^{31}\text{P}$ ,  $^{15}\text{N}$  et  $^{19}\text{F}$ , etc.)
- 2.5.3. La sonde doit être capable de détecter les protons avec du fluor découplé et vice versa.
- 2.5.4. La sonde doit être compatible avec un éventail de température variable de - 150 à 150 ° C, des gradients Z simples et verrouillage.
- 2.5.5. Ensemble de bobines de gradient intégré
- 2.5.6. Être une sonde de 5 mm.
- 2.5.7. Être équipée de canaux de verrouillage  $^2\text{H}$ .
- 2.5.8. Compatible avec une sonde a triple résonance inversée refroidit par cryogénie.
- 2.5.9. La sensibilité de la performance de la sonde (rapport signal sur bruit) doit être de 500:1 pour  $^1\text{H}$  (0.1 % ethylbenzene) et 260:1 pour  $^{13}\text{C}$  (10% ethylbenzene)
- 2.5.10. La largeur de la pulsation doit suivre les caractéristiques suivantes :

Noyau	$^1\text{H}$	$^{13}\text{C}$
Largeur de la pulsation	$\leq 10\mu\text{s}$ échantillon d'urée	$\leq 10\mu\text{s}$ échantillon d'urée

### 2.6. Capacités pour les expériences de RMN:

- 2.6.1. L'instrument doit pouvoir effectuer les expériences suivantes : RMN standard pour  $^1\text{H}$  et  $^{13}\text{C}$  NMR, analyse de noyaux varies comme par exemple  $^{31}\text{P}$ ,  $^{15}\text{N}$ ,  $^{19}\text{F}$  (RMN de proton couple et fluor découplé et vice versa), Amélioration sans distorsion par transfert de polarisation (Distortionless Enhancement by Polarization Transfer (DEPT)); ainsi que les expériences suivantes avec et sans gradients de champs pulse: corrélation de liaison hétéronucléaire multiple (Heteronuclear Multiple Bond Correlation (HMBC)), corrélation quantique multiple hétéronucléaire (Heteronuclear Multiple Quantum Correlation (HMQC)), spectroscopie de corrélation (Correlation spectroscopy (COSY)), cohérence quantique hétéronucléaire simple (Heteronuclear Single Quantum Coherence (HSQC)).

### 3. Unité de contrôle de température variable:

- 3.1. Une unité de contrôle numérique de la température contrôlée uniquement par ordinateur avec une grande précision d'au moins  $\pm 0.2$  °C
- 3.2. Capacité d'obtenir une température maximale de 200°C

4. **Système de traitement:** Un processeur d'acquisition pour un contrôle complet du spectromètre, avec une capacité de synchronisation rapide, l'amplitude des impulsions, contrôle de phase et de forme, contrôle de gradient dans l'axe des z, et le contrôle du récepteur numérique.

- 4.1. Le système RMN devrait fournir filtres numériques avec correction en temporelle afin d'améliorer la qualité des données et de réduire les erreurs de traitement après acquisition.
  - 4.2. Le système doit inclure des logiciels de vérification qui optimise le système RMN et génère un rapport à partir d'une seule page/interface de l'utilisateur facile à utiliser.
  - 4.3. Tous les échantillons et les logiciels nécessaires pour exécuter ces tests doivent être inclus avec le système.
  - 4.4. L'optimisation du système de calage a température ambiante pour répondre à toutes les spécifications de la sonde, même si le système n'a pas de valeurs de calage de départ ou d'autres étalonnages
5. **Ensemble de logiciel pour le système RMN** : Un ensemble de logiciels complet recouvrant le système de processeur hôte pour le contrôle du spectromètre, l'acquisition de données, l'affichage des données, le traitement et l'impression.
  - 5.1. Doit inclure toutes les capacités pour l'acquisition et le traitement de diverses données RMN (1D, 2D, 3D et 4D RMN)
  - 5.2. Inclure graphiques, guide de RMN, médias et manuel en ligne.
  - 5.3. Fournir options et détails pour le traitement de données hors ligne et en différé.
6. **Station de travail et système d'exploitation: doivent être équipés de**
  - 6.1. Station de travail principale, y compris ordinateur et système d'exploitation:
    - 6.1.1. Une interface haute performance afin de permettre le fonctionnement complet
    - 6.1.2. Un minimum de 4GB de mémoire RAM et 500 GB de stockage sur disque dur.
    - 6.1.3. Lecteur de DVD±RW/CD-RW (comprenant les logiciels)
    - 6.1.4. Système d'opération : Windows 7 minimum
    - 6.1.5. 2 adaptateurs Ethernet LAN 10/100/1000
  - 6.2. monitor haute résolution 24" minimum.
  - 6.3. Les accessoires nécessaires à l'utilisation tels que clavier, souris, etc.
  - 6.4. Une imprimante LaserJet pour impression de spectres.
  - 6.5. Table d'ordinateur
7. **Autres accessoires:**
  - 7.1. Doit inclure un porte échantillon et centrifugeuse.
  - 7.2. Ensemble d'échantillons standards pour l'étalonnage et exécuter le logiciel de vérification de la RMN, sensibilité multinucléaire, résolution et forme de lignes.
8. **Sécurité:** le boîtier de l'instrument doit être conforme à la réglementation canadienne (CSA ou équivalent) pour l'aimant ainsi que la sécurité électrique et mécanique.
9. **Manuels et accessoires:**
  - 9.1. Ensemble complet de manuels d'instructions.
  - 9.2. Doit inclure tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement du système RMN.

---

**10. Livraison et installation:**

- 10.1.** Instrument doit être livré sur place avant le 15 mars 2016.
- 10.2.** L'installation complète ainsi que la formation opérationnelle doivent être effectuées par une personne qualifiée et complétée avant le 31 mars 2016.
- 10.3.** Tous les coûts de main d'œuvre, livraison, installation et de voyage doivent être inclus dans le prix.

**11. Opération, formation et support technique :**

- 11.1.** Formation sur place pour au moins trois personnes après l'installation.
- 11.2.** Frais de formation à l'extérieur pour le responsable de l'instrument comme par exemple reliés au fonctionnement et à l'entretien de l'appareil dans les locaux du fournisseur (hors frais de Voyage).
- 11.3.** Fournir un service local d'application et de support pour une réponse rapide et immédiate (la réponse ne devant pas dépasser 48 heures) en cas de problèmes techniques et réparations potentielles.

**12. Cryogènes, Gaz et équipement pour l'installation:**

- 12.1.** Tous les cryogènes requis, gaz et équipement de grément nécessaires pour l'installation doivent être inclus dans le prix et fournis par la compagnie.

**13. Garantie:**

- 13.1.** Une garantie de 1 an complète à partir du moment de l'installation (y compris tous les coûts de pièces, main-d'œuvre et voyage).

**14. Contrat de service de 2 ans:**

- 14.1.** Un contrat de service additionnel de 2 ans couvrant toutes les pièces (à l'exception de aimant) ainsi qu'un service de support technique doivent être fourni après la fin de la période de garantie.
- 14.2.** Le contrat de service doit inclure la maintenance régulière planifiée, complète l'assistance téléphonique et par courriel ainsi que la maintenance non planifiée en cas de problèmes technique ou de problèmes de logiciels.
- 14.3.** Entretien complet et résolution de problèmes en ce qui concerne la console, la sonde, les accessoires et logiciels (à l'exception de l'aimant).

**15. Exigences d'espace et électriques:** l'instrument fourni doit être compatible avec les spécifications suivantes liées au site:

- 15.1.** Prises électriques standard 15 A et 20 A 110V
- 15.2.** Pression Air interne Max 80 à 100 psi
- 15.3.** Prise de courant de 208V monophasé, 20 A, monophasé
- 15.4.** En raison de l'espace disponible, l'unité doit avoir un faible champ rayonné de telle sorte que tels que l'aimant ne dépasse pas 0.5 m (horizontale) et 1.0 m (verticale) du centre magnétique.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0114-165231/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W0114-16-5231

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-5-44086

Buyer ID - Id de l'acheteur  
KIN519  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## ANNEXE « B », BASE DE PAIEMENT

Prix de lot fermes, tout compris, en devises canadiennes, rendu droits acquittés « DDP » au collège militaire royal du Canada, y compris l'approvisionnement, la livraison, l'installation et la formation. Les prix comprennent les droits de douane et taxes d'accise canadiens en vigueur, ainsi que les taxes en sus.

### Besoin défini :

Article	Description	Quantité	Prix de lot fermes
1.0	Fournir et installer un 400 MHz spectromètre de résonance magnétique nucléaire (RMN) avec tous les accessoires nécessaires conformément à l'annexe "A".	1 lot	_____ \$
2.0	Contrat de service de 2 ans	1 lot	_____ \$
3.0	Formation sur place pour au moins trois personnes après l'installation	1 lot	_____ \$
4.0	Crédit pour le commerce dans des 300 MHz système Varian RMN existant.	1 lot	- _____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0114-165231/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W0114-16-5231

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-5-44086

Buyer ID - Id de l'acheteur  
KIN519  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEXE « C », FORMULAIRES DU SOUMISSIONNAIRE**

<b>Formulaire _____ Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)</b>	
Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous	
Nom du constructeur FOM	
Signature du signataire autorisé du FOM	_____
Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM	_____
Titre en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM	_____
Adresse du signataire autorisé du FOM	_____
N° de téléphone du signataire autorisé du FOM	_____
N° de télécopieur du signataire autorisé du FOM	_____
Titre en caractères d'imprimerie	_____
Date de signature	_____
Numéro de la demande de soumissions	_____
Nom du soumissionnaire	_____
	_____

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0114-165231/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W0114-16-5231

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-5-44086

Buyer ID - Id de l'acheteur  
KIN519  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Formulaire \_\_\_\_\_**  
**Formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel**  
(à utiliser lorsque le soumissionnaire est l'éditeur de logiciel)

Le soumissionnaire atteste qu'il est l'éditeur des logiciels et des composants de logiciel suivants et qu'il a tous les droits requis pour fournir les licences de ces logiciels (et de tous les sous-composants non exclusifs intégrés aux logiciels), libres de redevances pour le Canada :

---

---

---

---

*[les soumissionnaires devraient ajouter ou retirer des lignes au besoin]*

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0114-165231/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W0114-16-5231

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
KIN-5-44086

Buyer ID - Id de l'acheteur  
KIN519  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Formulaire**  
**Formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel**  
(à utiliser lorsque le soumissionnaire n'est pas l'éditeur de logiciel)

La présente vise à confirmer que l'éditeur de logiciel identifié ci-dessous a autorisé l'offrant nommé ci-après à fournir des licences de son logiciel dans le cadre du contrat résultant de la demande de soumissions indiquée ci-dessous. L'éditeur de logiciel atteste qu'aucune condition reproduite dans une licence sous emballage rétractable, et reproduite dans ou sur l'emballage du logiciel ou dans toute autre modalité accompagnant le logiciel ne s'appliquera, et que le contrat attribué à la suite de la demande de soumissions (avec ses modifications successives par les parties) représentera l'entente en entier, y compris pour ce qui concerne les licences des produits logiciels de l'éditeur de logiciel indiqués ci-dessous. L'éditeur de logiciel atteste en outre que, si la méthode de livraison (comme le téléchargement) devait nécessiter que l'utilisateur accepte de quelque façon que ce soit l'application de conditions non prévues par la demande de soumissions, ces conditions ne s'appliqueraient pas à l'utilisation par le Canada des produits logiciels de l'éditeur de logiciel indiqués ci-dessous, et ce même si l'utilisateur accepte de quelque façon que ce soit de se soumettre aux conditions supplémentaires. Cette autorisation s'applique aux logiciels suivants :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*[les soumissionnaires devraient ajouter ou retirer des lignes au besoin]*

Nom de l'éditeur de logiciel (EL) \_\_\_\_\_

Signature du signataire autorisé de l'EL \_\_\_\_\_

Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé de l'EL \_\_\_\_\_

Titre en caractères d'imprimerie du signataire autorisé de l'EL \_\_\_\_\_

Adresse du signataire autorisé de l'EL \_\_\_\_\_

N° de téléphone du signataire autorisé de l'EL \_\_\_\_\_

N° de télécopieur du signataire autorisé de l'EL \_\_\_\_\_

Date de signature \_\_\_\_\_

Numéro de la demande de soumissions \_\_\_\_\_

Nom du soumissionnaire \_\_\_\_\_